

PROJET PEDAGOGIQUE

Accueil de loisirs sans hébergement



« PENSER A PLUSIEURS POUR CONSTRUIRE ENSEMBLE »

Ce projet pédagogique, réalisé par l'équipe d'animation, met en œuvre les intentions éducatives de la commune de Beynost et fixe le cadre général du Club Ados.

Il s'appuie sur **les 4 grands objectifs** fixés par le projet éducatif de la commune à savoir :

- **Favoriser** l'ouverture sociale, culturelle et sportive des jeunes et des enfants en recherchant une plus grande mixité sociale.
- **Transmettre** à la jeunesse les valeurs de citoyenneté et démocratie.
- **Conforter** les familles dans leur rôle en favorisant leur implication et leur mobilisation au sein de la communauté éducative.
- **Développer** et renforcer le partenariat tant sur le plan communal qu'intercommunal.

Mis à jour le 14 novembre 2024

Le Sommaire

- Objectifs pédagogiques du Club Ados ;
- Présentation de la structure et son environnement ;
- Méthodes et moyens mis en place pour atteindre ces objectifs ;

I) Objectifs pédagogiques du Club Ados.

Objectif 1 – Eveiller les jeunes a des pratiques et des environnements nouveaux.

Objectif 2 – Faire vivre la citoyenneté au quotidien.

Objectif 3 – Valoriser le lien avec les familles.

Objectif 4 – Agir en lien avec les partenaires.

II) Présentation de la structure et de son environnement.

Le Club Ados (11-17 ans) est installé au cœur du village, dans le parc de la villa Monderoux à proximité de la bibliothèque, du stade et du complexe dédié aux sports, loisirs et à la culture. Ce lieu est idéalement situé. Il est non loin du centre de loisirs GABI, des écoles et sur le lieu de passage des collégiens.

La mairie de BEYNOST met à disposition un local d'environ 100 m², exclusivement réservé à l'accueil des 11-17 ans.

Cet ERP de catégorie 5 dispose d'un coin cuisine, d'un espace calme et d'une salle d'animation accessible aux personnes à mobilité réduite. Il est accompagné d'un bloc sanitaire mixte.

L'aménagement intérieur est retravaillé lors de chaque début de vacances avec les jeunes pendant les temps d'accueil.

Toutefois, l'équipe d'animation dispose d'un stock de matériel éducatif et sportif afin de répondre aux attentes du jeune public.

III) Méthodes et moyens mis en œuvre pour atteindre ces objectifs.

1) **L'aménagement du local**

- Créer un lieu accueillant afin que chacun s'y trouve bien.
- Faciliter l'autonomie du jeune à travers des moments de vie quotidienne (tâches, rôles, missions ...).
- Donner des repères aux jeunes (moments types, ...).

Afin de permettre l'appropriation et l'entretien du local, nous solliciterons l'implication des jeunes dans sa décoration, son rangement et son ménage. Nous chercherons ainsi à responsabiliser chacun au respect du lieu de vie.

Nous définirons et distinguerons avec les jeunes les différents espaces de vie du local, avec des règles particulières, afin que chacun puisse se sentir à l'aise en fonction de ses envies.

L'équipe mettra en place pour les accueils sur place et les temps libres :

- ✓ Un coin détente (livres, BD, musique, ...).
- ✓ Un coin cuisine (réfrigérateur, plaque chauffantes, four, évier).
- ✓ Un espace d'animation (armoires de matériels, tables et chaises, matériel pédagogique...).

A ces différents lieux, viendra s'ajouter un bureau administratif pour l'équipe d'animation qui servira aussi pour l'accueil des familles et des jeunes.

2) Les horaires et dates d'ouverture

Le Club Ados fonctionne à l'année durant chaque période de vacances scolaires :

- De 09h00 à 18h30 lors des journées ;
- De 14h00 à 18h30 lors des après-midis ;
- De 18h00 à 22h00 lorsqu'une veillée est organisée. Lors des vacances d'été, des nuitées sur places sont programmées ;
- Des séjours ou mini-séjours peuvent être organisés durant chaque période de vacances scolaires.

Les périodes d'ouvertures du Club sont les suivantes :

- 2 semaines aux vacances d'automne ;
- 1 semaine lors des vacances de fin d'année ;
- 2 semaines aux vacances d'hiver ;
- 2 semaines aux vacances de printemps ;
- Les 4 premières semaines lors des vacances d'été.

En parallèle, des Chantiers Jeunes pour nos 15-17 ans sont organisés durant chaque période de vacances scolaires :

- De 8h00 à 13h00 du lundi au vendredi.

Les périodes d'ouvertures des Chantiers sont les suivantes :

- 2 semaines aux vacances d'automne ;
- 1 semaine lors des vacances de fin d'année ;
- 2 semaines aux vacances d'hiver ;
- 2 semaines aux vacances de printemps ;
- Les 3 premières semaines lors des vacances d'été.

3) L'effectif et la tranche d'âge accueillis

La structure est ouverte prioritairement :

- aux jeunes âgés de 11 à 17 ans inscrits à la semaine ;
- aux jeunes Beynolans et Beynolanes, scolarisés au collège et au lycée ;
- aux jeunes de communes voisines, scolarisés au collège et au lycée.

Afin de respecter les normes d'encadrement imposées par la DDCS, l'effectif accueilli ne pourra dépasser 48 jeunes.

4) Composition de l'équipe club ados

L'équipe pédagogique sera composée d'un directeur, d'un directeur adjoint, d'une animatrice permanente, et d'animateurs vacataires BAFA ou autres.

- Directeur : Alexis GILLE titulaire du BAFD et titulaire du BAFA.
- Directeur Adjoint : Romaric ROUX titulaire d'un BP JEPS APT et d'un DUGOS.
- Animatrices permanentes : Candice HOANG et Sabrina SAADI, titulaires BAFA.

La fonction d'assistant sanitaire sera assurée par Romaric ROUX.

L'entretien du local s'effectue par une société d'entretien durant chaque période de vacances.

5) Rôle de l'équipe d'animation

Le directeur est :

- Responsable de la structure et son fonctionnement ;
- Responsable de la gestion financière, administrative et matérielle ;
- Garant de la sécurité physique et affective des jeunes et des animateurs ;
- Garant de la mise en œuvre du projet pédagogique et de son évaluation ;
- Responsable du recrutement des animateurs en lien avec le directeur adjoint ;
- Moteur de l'animation de l'équipe.

Le directeur adjoint est :

- Responsable de la gestion financière et administrative ;
- Garant de la sécurité physique et affective des jeunes et des animateurs ;
- Garant de la mise en œuvre du projet pédagogique et de son évaluation ;
- Responsable du recrutement des animateurs en lien avec le directeur ;
- Coordinateur et superviseur des projets ;
- Organisateur des réunions pédagogiques de l'équipe d'animation ;

L'animateur doit être capable de :

- Mettre en œuvre le projet pédagogique ;
- Assurer la sécurité physique et affective des jeunes ;
- Dialoguer et communiquer avec les familles ;
- Être force de proposition auprès des jeunes afin de présenter des projets d'animation variés ;
- Préparer des activités, ateliers et assurer leurs mises en place et le rangement ;
- Guider les jeunes dans la mise en place de leur projet ;
- Garantir le respect des lieux et du matériel, ainsi que l'application des règles de vie ;
- Participer aux réunions pédagogiques de l'équipe. ;
- Respecter les règles établies.

Les réunions :

L'équipe se réunit avant (préparation) et après (bilan) les périodes de vacances scolaires (1h à chaque fois). Une réunion préparatoire a lieu chaque lundi pendant les vacances scolaires (2h-3h à chaque fois).

Un point de bilan hebdomadaire est prévu durant les périodes de fonctionnement du Club Ados, ce qui permet aussi de préparer la semaine à venir et elle permet d'avoir un temps d'échanges et d'information.

Le but de ces réunions est :

- ✓ De préparer le programme d'animation ;
- ✓ D'organiser et préparer les projets et activités ;
- ✓ D'échanger avec ou à propos des jeunes afin de mieux répondre à leurs besoins ;
- ✓ D'analyser son travail en référence du projet pédagogique.

6) Les inscriptions et la tarification appliquée.

6-1) L'inscription administrative

Pour pouvoir participer au Club Ados, la famille du jeune doit obligatoirement renseigner le dossier administratif en septembre ou lors de la première participation de son enfant aux activités. L'inscription du jeune ne sera définitive qu'après le dépôt du dossier administratif complet auprès du directeur. Le jeune ne peut s'inscrire seul au Club Ados, la présence du responsable légal est obligatoire lors de la remise du dossier administratif.

Composition du dossier d'inscription :

- Une fiche d'inscription remplie et signée par le jeune et son responsable légal.
- La fiche sanitaire annuelle.
- La copie des vaccinations à jour.
- La communication du numéro et Quotient Familial fourni par la CAF.
- Une attestation d'assurance responsabilité civile à jour.

Tout changement de situation familiale (changement de numéro de téléphone, de domicile, divorce ...) ou professionnelle (cessation d'activité, changement de lieu de travail ...) devra être signalé.

6-2) La participation aux activités

La participation aux activités et aux séjours proposés n'est valable que sous réserve des conditions décrites ci-dessous :

- Être inscrit au Club Ados (dossier administratif à jour) ;
- Être inscrit préalablement à l'activité ;
- Participer obligatoirement à l'activité de la journée, de l'après-midi et de la veillée ;
- Avoir réglé son adhésion et le montant de l'activité ;
- Respecter le règlement intérieur.

Aucune inscription aux activités et aux séjours ne sera prise par téléphone ou par courrier.

6-3) La participation financière aux activités

La participation au Club Ados est conditionnée par le paiement d'une cotisation annuelle de 5 € Beynolan et 10 € extérieur et une carte d'adhérent sera délivrée. Le coût de cette cotisation sera réétudié chaque année en septembre et validé par le conseil municipal.

Les inscrits aux activités ou séjours auront à s'acquitter d'une participation financière dont le montant est voté par le conseil municipal et définie selon l'activité et les séjours proposés. Le paiement des activités est effectué au moment de l'inscription.

Les séjours doivent être payés dans la totalité avant le départ. Dans le cas contraire, l'enfant ne participera pas au séjour.

Les modes de paiement acceptés sont, le prélèvement automatique, le paiement bancaire, les espèces et les chèques.

Un tarif différencié sera établi pour les Beynolans et les extérieurs.

7) Les activités

La structure s'adressant à un public de jeunes préadolescents et adolescents, l'origine ainsi que le choix des activités reposent principalement sur l'engagement des jeunes eux-mêmes. Cette notion nécessite néanmoins pour les jeunes un apprentissage progressif et de la part de l'équipe d'animation la mise en place des moyens nécessaires à son succès.

Pour les plus jeunes, il convient donc par exemple d'exprimer ses envies, ses attentes et de pouvoir participer à certaines tâches liées à l'organisation de la vie quotidienne et des activités.

Pour les plus âgés, une implication plus importante dans la mise en œuvre des projets, en étant plutôt acteur que consommateur sera la priorité pour l'équipe.

Fondées sur les attentes et les projets des jeunes, les activités possèdent nécessairement un caractère varié et adapté à leurs âges et leurs aspirations (à vocation sportive, culturelle, artistique, ludique, liée à la découverte...).

Il est également possible de mettre en place des actions locales à l'initiative des jeunes ou sur invitation des associations locales.

Certaines activités peuvent demander une participation financière supplémentaire de la part des jeunes.

Les mini séjours :

Chaque organisation de mini séjours sera accompagnée d'un projet pédagogique spécifique. Il est important que les jeunes soient à l'initiative des séjours. Ils seront donc impliqués dans leur organisation.

Le but des mini séjours étant de :

- ✓ *Favoriser la découverte de l'environnement, des pratiques sportives et culturelles ;*
- ✓ *Permettre aux jeunes de se rencontrer et de vivre un temps de vacances ensemble ;*
- ✓ *Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté et l'implication au sein de la vie en collectivité ;*
- ✓ *Valoriser le public et ses ressources et favoriser son expression.*

8) Le partenariat avec GABI, le collège Louis Armstrong et les structures jeunesse du territoire.

Les objectifs fixés, de cohésion sociale, de mixité des publics, de développement culturel restent nos principales préoccupations.

Néanmoins, nous ne pouvons pas, bien sûr, envisager de les développer seul. C'est pourquoi, les partenariats doivent être consolidés et développés d'avantage. Notre action doit naturellement s'articuler avec les autres intervenants sociaux et culturels, dans le cadre

proposé par la municipalité. Notre participation active aux différentes instances de concertation (Comité de Pilotage, Partenariat avec le monde associatif...) est le signe de cet engagement à « PENSER A PLUSIEURS POUR CONSTRUIRE ENSEMBLE ».

Le projet du Club Ados s'inscrit dans une démarche interculturelle et de soutien à la parentalité.

9) Les outils de communication

En termes de communication, nous utiliserons plusieurs supports :

- Plaquette d'information avant chaque période de vacances scolaires ;
- Site internet de la ville de Beynost ;
- Panneaux communaux d'information ;
- Affiches et flyers pour le collège Louis Armstrong, Gabi, mairie, bibliothèque, associations....
- La presse locale ;
-

Associer les parents, renforcer les liens avec les familles : Nous considérons en effet que les parents font partis intégrants de nos partenaires, que notre travail ne peut s'effectuer qu'avec leur participation active et qu'en reconnaissant le rôle des parents dans l'éducation de leur enfant, nous renforçons le lien social.

Nous développerons également des rencontres régulières avec les familles, sous différentes formes :

- ❖ Invitation à participer à des activités ou des sorties,
- ❖ Organisation de moments festifs auxquelles les familles seront conviées et associées ...

10) Le règlement intérieur

Le fonctionnement de ce service est régi par un règlement intérieur validé par le conseil municipal.

11) L'évaluation

Afin de toujours agir selon les objectifs éducatifs et pédagogiques du dit projet, le directeur ou le directeur adjoint rédigent un bilan après chaque période de vacances présentant le bilan quantitatif et qualitatif, les difficultés rencontrées, les projets en cours ou à venir, article de presse, photos.

L'évaluation permet de vérifier le travail réalisé, sa cohérence générale et la pertinence des actions réalisées au regard du projet éducatif. Elle permet également de concevoir et de proposer d'éventuelles adaptations liées aux problématiques rencontrées.

Le travail d'évaluation débute lors de la préparation des différentes actions. A ce titre, des objectifs opérationnels précis permettent souvent de déterminer des modalités d'évaluation mesurables (être capable de..., respect d'une consigne particulière...)

Ces bilans seront systématiquement présentés à la commission jeunesse municipale.